

## Rétrospective en **droit public** | 2021

Camilla Jacquemoud

Janvier 2021 | Décembre 2021

---

### **ATF 147 V 73**

#### **Le droit à un supplément pour soins intenses en cas de surveillance médicale permanente**

La surveillance permanente, par du personnel médical qualifié, de l'appareil respiratoire d'un assuré mineur constitue une prestation de soins au sens des lois sur l'assurance invalidité. Par conséquent, cette mesure doit être prise en considération pour fixer le montant de l'allocation pour impotent – notamment du supplément pour soins intenses – à laquelle l'intéressé a droit (MC). <https://www.lawinside.ch/1009/>

### **ATF 147 II 61**

#### **Quelques précisions sur l'organisation d'une étude d'avocat-e-s en société anonyme**

Lorsqu'une étude d'avocat-e-s est constituée en société anonyme, l'autorité de surveillance cantonale ne peut pas ordonner l'introduction d'une disposition statutaire contraignant d'éventuel-le-s actionnaires non avocat-e-s à transférer leurs titres à une personne inscrite au barreau. Une telle mesure est en dehors de son champ de compétences (AN). <http://www.lawinside.ch/1011/>

### **ATF 147 II 186**

#### **La chasse de cerfs dans le district franc fédéral de la forêt d'Aletsch**

Tant en vertu du droit fédéral ([art. 11 al. 5 LChP première phrase](#) et [art. 5 al. 1 let. a ODF](#)) que du droit cantonal valaisan ([art. 18 al. 1 let. a LcChP/VS](#) concernant le gibier), la chasse est interdite dans les districts francs. Les organes cantonaux d'exécution peuvent cependant y autoriser le tir d'animaux non protégés lorsque l'exigent la sauvegarde des biotopes, la conservation de la diversité des espèces, des raisons cynégétiques ou la prévention de dommages excessifs causés par le gibier ([art. 11 al. 5 LChP seconde phrase](#)). La notion de "chasse" de l'[art. 11 al. 5 LChP première phrase](#) doit être distinguée de la notion de "tir" de l'[art. 11 al. 5 LChP seconde phrase](#). Le tir doit être ordonné sur une base individuelle et spécifique, détaillant les personnes habilitées à tirer et précisant les nombreux critères et conditions dans lesquelles le tir doit être effectué. En outre, il convient de procéder à une pesée des intérêts en présence – dont en particulier la protection de la nature – afin de déterminer si la mesure est nécessaire et proportionnée (MHS). <http://www.lawinside.ch/1013/>

### **ATF 147 I 47**

#### **L'accès à un document officiel lors d'une procédure pendante**

Le fait qu'un document officiel soit dans le dossier d'une procédure civile ou pénale pendante ne rend pas pour autant la [LTrans](#) inapplicable. Seuls les documents qui font partie de la procédure au sens strict sont exclus de la [LTrans](#) (CH). <http://www.lawinside.ch/1014/>

## **CourEDH, 19.01.2021, Affaire Lăcătuș c. Suisse, requête n° 14065/15**

### **L'interdiction générale de la mendicité viole l'art. 8 CEDH (CourEDH)**

Le fait d'infliger une amende à une personne extrêmement vulnérable pour avoir mendié de manière inoffensive, puis de convertir cette amende en une peine privative de liberté de cinq jours, viole l'art. 8 CEDH (QC). [www.lawinside.ch/1017/](http://www.lawinside.ch/1017/)

## **TF, 21.12.2020, 6B\_1288/2019**

### **L'exploitabilité d'une vidéosurveillance publique**

Un enregistrement par un système de vidéosurveillance est illicite lorsqu'il est effectué par un établissement cantonal en violation des dispositions administratives applicables (en l'occurrence l'adoption d'un règlement). Un tel enregistrement illicite est inexploitable dans une procédure pénale lorsque l'infraction filmée n'est pas une infraction grave au sens de l'art. 141 al. 2 CPP. Une violation grave des règles de la circulation routière (art. 90 al. 2 LCR) n'est pas une infraction grave au sens de l'art. 141 al. 2 CPP (CH). <http://www.lawinside.ch/1021/>

## **TF, 19.01.21, 2C\_853/2019\***

### **La révocation de l'autorisation de séjour UE/AELE**

En cas de licenciement immédiat durant la première année de séjour d'une personne détentrice d'une autorisation de séjour UE/AELE, c'est la durée de l'activité lucrative exercée qui est déterminante et non le fait de détenir une autorisation de séjour. Partant, l'art. 2 par. 1 sous-par. 2 Annexe I ALCP, lequel concerne tous les ressortissants d'une partie contractante qui travaillent effectivement moins d'une année, est applicable. L'art. 61a al. 1 LEI, en tant qu'il prévoit la fin du droit au séjour six mois après la cessation involontaire des rapports de travail lorsque ceux-ci ont duré moins de douze mois, est donc compatible avec l'ALCP (MHS). <http://www.lawinside.ch/1025/>

## **ATF 147 I 241**

### **L'assujettissement (inadmissible) à autorisation de l'exercice de la médiation civile dans le cadre judiciaire**

Il est contraire à l'art. 215 CPC d'assujettir à autorisation préalable l'exercice de la fonction de médiateur ou médiatrice dans le cadre d'une procédure civile. En revanche, les cantons peuvent établir et publier une liste de personnes jouissant de certaines qualifications et expériences, cas échéant attestées par une procédure d'accréditation ou d'assermentation, y rendre les parties attentives et conditionner la gratuité de la médiation au choix d'une personne de la liste (CJ). <http://www.lawinside.ch/1032/>

## **ATF 147 V 207**

### **Le lien de causalité entre l'accident de travail et les troubles psychiques**

Un accident entraînant de nombreuses complications et une convalescence de plus de 21 mois doit être qualifié de moyennement grave à la limite des cas graves. En l'absence d'une expertise psychiatrique concluante concernant le lien de causalité naturelle entre l'accident et les troubles psychiatriques subséquents, la caisse d'assurance ne peut se prononcer sur le lien de causalité adéquate nécessaire pour fonder le droit aux prestations (MC). <http://www.lawinside.ch/1042/>

## **ATF 147 II 281**

### **La notion d'établissement stable au sens de la LFAIE**

La notion d'établissement stable au sens de l'[art. 2 al. 2 let. a LFAIE](#) doit être comprise de manière restrictive. En cas d'acquisition isolée d'un immeuble devant servir de résidence au personnel d'un hôtel, cet immeuble ne peut pas être considéré comme faisant partie d'un établissement stable (MHS) <http://www.lawinside.ch/1043/>

## **CourEDH, 12.01.2021, Affaire Ryser c. Suisse, Requête n° 23040/13**

### **La taxe militaire viole l'art. 14 CEDH (CourEDH)**

Le fait d'astreindre une personne à payer une taxe d'exemption de servir dans l'armée, après l'avoir déclarée inapte au service militaire pour raisons de santé, constitue une discrimination contraire à l'[art. 14](#) en lien avec l'[art. 8 CEDH](#) (MC). <http://www.lawinside.ch/1049/>

## **TF, 30.04.2021, 2C\_415/2020\***

### **La reconnaissance du statut d'apatride**

Une personne sans nationalité, admise provisoirement en Suisse en raison des conditions de sécurité prévalant dans son pays d'origine, doit se voir reconnaître le statut d'apatride même si elle a droit à la naturalisation dans le pays en question, dans la mesure où il faudrait qu'elle s'y rende pour effectuer les démarches nécessaires (MC). <http://www.lawinside.ch/1061/>

## **ATF 147 I 89**

### **Pratique relative à l'autorisation de séjour pour études conforme à l'interdiction de la discrimination ?**

Il n'existe pas de droit à obtenir une autorisation de séjour pour études ([art. 27 LEI](#)). Par conséquent, le recours en matière de droit public ([art. 82 ss LTF](#)) n'est pas recevable à ce sujet, ce qui ouvre la voie au recours constitutionnel subsidiaire ([art. 113 ss LTF](#)). La pratique consistant à ne pas accorder d'autorisation de séjour pour études aux étrangers de plus de trente ans viole l'interdiction de la discrimination ancrée à l'[art. 8 al. 2 Cst.](#) En effet, une telle pratique se fonde de manière déterminante sur le critère de l'âge sans qu'il n'y ait de raison objective justifiant l'utilisation de ce critère (ET). <http://www.lawinside.ch/1066/>

## **ATF 147 I 297**

### **Initiative législative et brochure officielle : violation de l'art. 34 al. 2 Cst.**

En affirmant sans équivoque la non-conformité au droit supérieur d'une initiative dans la brochure officielle d'informations, les autorités concernées ont violé l'[art. 34 al. 2 Cst.](#) et la libre formation de la volonté des votantes et des votants. Vu le résultat très serré et l'influence décisive qu'ont pu avoir les informations non objectives fournies par les autorités, il se justifie d'annuler la votation cantonale (CdS). <http://www.lawinside.ch/1067/>

## **ATF 147 II 319**

### **Le parc éolien de Sainte-Croix**

Une atteinte à l'habitat de l'avifaune est autorisée, pour autant qu'elle soit inévitable et que l'installation, répondant à un intérêt prépondérant, ne puisse être réalisée qu'à l'endroit prévu. Une pesée des intérêts doit être opérée en tenant compte de l'importance des atteintes prévisibles, de l'intérêt public à la réalisation du projet et de l'efficacité des mesures de compensation (TS). <http://www.lawinside.ch/1072/>

**TF, 08.07.2021, 2C\_793/2020\***

## **L'obligation du port du masque dans les commerces comme restriction à la liberté personnelle**

L'obligation du port du masque dans les commerces et supermarchés est compatible avec la liberté personnelle. Il s'agit d'une mesure proportionnée au but de santé publique visé, soit de réduire la propagation du COVID-19 (AL). <http://www.lawinside.ch/1079/>

**TF, 09.06.2021, 2C\_451/2020\***

## **Le prononcé injustifié d'un PAFA par un médecin**

En prononçant un placement à des fins d'assistance (PAFA) alors que les conditions de l'[art. 426 CC](#) ne sont pas remplies, le ou la médecin commet une violation de ses obligations professionnelles. De même, il ou elle commet une nouvelle violation en confiant le choix d'exécuter ou non le PAFA à des tiers (en l'espèce, des ambulanciers). Un avertissement est alors justifié (CdS). <http://www.lawinside.ch/1083/>

**TAF, 30.08.2021, F-76/2019**

## **La naturalisation facilitée (encore) fermée aux partenaires enregistré-e-s**

Le fait que la procédure de naturalisation facilitée soit fermée aux partenaires enregistré-e-s, alors qu'elle est ouverte aux couples mariés, constitue une discrimination contraire à l'[art. 14 CEDH](#) en lien avec l'[art. 8 CEDH](#). Dans la mesure où cette discrimination est de peu d'importance et où une ouverture plus large de la procédure de naturalisation facilitée violerait le droit constitutionnel suisse ([art. 38 Cst.](#)), il convient néanmoins d'appliquer les dispositions de la [Loi sur la nationalité suisse](#) qui prévoient ce régime discriminatoire (MC). <http://www.lawinside.ch/1092/>

**TF, 01.09.2021, 1C\_381/2021\***

## **La fourniture préalable de garanties diplomatiques en vue d'une extradition vers la Russie**

Les garanties diplomatiques requises en l'espèce auprès de la Russie – telles que la mise en place d'un système de monitoring dès la remise de la personne extradée à l'État requérant, la connaissance du lieu de détention avant l'extradition et sa localisation à l'ouest de l'Oural – suffisent à assurer la protection de la personne extradée de manière conforme à la CEDH (AL). <http://www.lawinside.ch/1095/>

**TF, 07.05.2021, 1C\_206/2020**

## **La zone réservée et le contrôle incident de la planification (art. 21 al. 2 LAT)**

Le contrôle incident du plan d'affectation dans une procédure d'autorisation de construire est en principe exclu. Ce contrôle est toutefois admis lorsque les circonstances se sont sensiblement modifiées au sens de l'[art. 21 al. 2 LAT](#). Le surdimensionnement de la zone à bâtir ne suffit pas à lui seul pour justifier le contrôle incident de la planification. Il faut que s'y ajoutent d'autres circonstances. Le fait que le règlement de la zone réservée autorise certaines constructions ne s'oppose pas au contrôle incident de la planification (TS). <http://www.lawinside.ch/1105/>

**TF, 11.08.2021, 1C\_111/2020\***

## **La construction jugée digne d'être protégée au sens de l'art. 24d al. 2 LAT**

Pour qu'une construction soit jugée digne de protection au sens de l'[art. 24d al. 2 LAT](#) et qu'un changement complet d'affectation soit possible, elle doit être formellement placée sous protection par l'autorité compétente et être matériellement digne de protection en tant qu'objet individuel. Une construction dont la protection ne repose que sur sa valeur situationnelle en tant qu'élément caractéristique du paysage ne bénéficiera pas du régime de l'[art. 24d al. 2 LAT](#) (CdS). <http://www.lawinside.ch/1110/>

**TF, 09.07.2021, 1C\_358/2020**

**L'effet anticipé de la zone réservée (art. 27 LAT)**

Une commune est en droit d'entreprendre des démarches en matière de planification en réponse à un projet de construction spécifique, notamment en adoptant une zone réservée ([art. 27 al. 1 LAT](#)). Savoir si la zone réservée s'oppose à la délivrance du permis de construire suppose une pesée des intérêts privés et publics concernés (TS). <http://www.lawinside.ch/1118/>

**TF, 05.10.21, 2C\_327/2021\***

**La publicité des délibérations devant l'Autorité de plainte en matière de radio-télévision**

Les délibérations de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision sont en principe publiques ([art. 97 al. 1 LRTV](#)). Toutefois, cette Autorité peut prononcer un huis clos si, au terme d'une pesée des intérêts, les biens de police ou l'intérêt privé menacés priment l'intérêt à ce que l'audience soit publique. Les principes applicables à la restriction de la publicité sont les mêmes que ceux devant un tribunal. Dès lors que le principe de publicité poursuit un intérêt public, les parties n'ont pas de droit à obtenir, sur requête, le huis clos (ET). <http://www.lawinside.ch/1121/>

**ATF 147 II 351**

**La construction en zone de verdure (Grünzone)**

Pour déterminer si une zone de verdure (*Grünzone*) doit être qualifiée de zone à bâtir ou de zone non à bâtir, l'objectif de l'affectation est déterminant. S'il s'agit d'une zone non à bâtir, l'autorisation de construire sera soumise aux [art. 24 ss LAT](#). Puisqu'il en va alors de l'accomplissement d'une tâche fédérale ([art. 2 al. 1 lit. b LPN](#)), les autorités concernées devront tenir compte de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS) ([art. 6 al. 1 LPN](#)) (CdS). <http://www.lawinside.ch/1122/>

**TF, 19.10.2021, 2C\_667/2020\***

**La rétrogradation de l'autorisation d'établissement du requérant délinquant**

La révocation de l'autorisation d'établissement (permis C) couplée à la délivrance d'un simple permis de séjour (permis B) (« rétrogradation ») constitue une seule et même décision susceptible de recours auprès du Tribunal fédéral. Cette rétrogradation suppose un défaut d'intégration actuel et particulièrement sérieux lorsque l'autorisation en cause a été délivrée avant 2016. Ainsi, des condamnations pénales pour délits mineurs – même nombreuses – ne suffisent pas (MC). <http://www.lawinside.ch/1124/>

Proposition de citation : CAMILLA JACQUEMOUD, Rétrospective en droit public 2021,  
<http://www.lawinside.ch/public21.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/public21.pdf>